

Plaidoyer pour une politique publique de la vie associative en Normandie

**Le Mouvement Associatif de Normandie
avec la participation des têtes de réseau**

Introduction : présentation de la démarche du plaidoyer

Le présent plaidoyer pour une politique publique normande de la vie associative résulte d'une réflexion conduite à l'initiative du **Mouvement Associatif de Normandie avec 20 têtes de réseaux associatifs régionaux** (des membres directs ou indirects du Mouvement associatif) :

- Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (**CRAJEP**) avec ses membres suivants : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF), MJC France, Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques (UNCMT), FAMILLES RURALES Calvados, l'Union Française des Colonies de Vacances (UFCV), FRANCAS, LIGUE de l'ENSEIGNEMENT
- Le Groupement Régional des Associations d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (**GRAINE**) avec ses membres suivants : Groupement Régional des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (**GRAPE**), Union Régionale des Centres Permanents d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (**URCPIE**),
- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (**URIOPSS**),
- L'Union Régionale des Associations de Tourisme Social (**UNAT**),
- La Fédération Régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (**FRCIDFF**),
- **FRANCE-BENEVOLAT**,
- Aide aux Victimes, Citoyenneté, Justice et Médiation (**ACJM**),
- Structure Associative d'Aide aux Associations Caen-la-Mer (**S3A**)
- Profession Sports et Loisirs de Seine-Maritime (**PSL 76**)
- La Fédération des Étudiants Rouennais (**FAGE**)
- **JEUNES EUROPÉENS** Rouen
- L'Union Régionale des Associations Familiales (**URAF**)
- La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (**CRESS**)

Trois réunions interassociatives (les 19 décembre 2022, le 18 avril et le 9 novembre 2023), **un groupe de travail intermédiaire** (le 2 mars 2023), des **débats dans les conseils d'administration de toutes les organisations signataires** (entre juin et octobre 2023) puis une **Conférence Régionale de la Vie Associative** (réunissant 161 participants venant de 87 associations régionales, départementales ou locales, le 5 avril 2024 à Hermanville sur Mer) ont permis la rédaction de ce "*Plaidoyer pour une politique publique de la vie associative en Normandie*".

Cette production normande croise des propositions nationales, en particulier, les préconisations du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) sur cette question (Juin 2022).

Elle vise à mobiliser le monde associatif et les pouvoirs publics normands pour co-construire une politique publique permettant de dynamiser et relancer l'engagement associatif.

Un plaidoyer pour une politique publique de la vie associative en Normandie : pourquoi ?

Philippe CLÉMENT, Président du Mouvement associatif de Normandie

La **vie associative et l'engagement bénévole** qu'elle suscite constituent des **atouts, des facteurs d'attractivité pour les territoires normands**, en raison notamment du pouvoir d'agir ensemble qu'elles entretiennent et développent pour répondre à des besoins sociaux, économiques, solidaires, éducatifs et culturels. **La Normandie compte entre 60 000 et 65 000 associations actives, initiées, animées, gérées par 540 000 à 570 000 bénévoles.**

Les associations sont des **espaces d'action, de responsabilité et de délibération collectives** et, à ce titre, des **lieux d'apprentissage**, d'exercice de la démocratie. Elles contribuent ainsi à la **formation et à l'engagement de citoyens** prenant part activement à la vie sociale aux côtés des collectivités et des services publics. Elles nourrissent au quotidien un **dialogue civil** plus ou moins régulier sur nos territoires.

Par delà les secteurs d'activités qu'elles investissent, les associations doivent faire face à des **problématiques communes** : construire et repenser leur projet, adapter leur gouvernance, concevoir et modifier leur communication et ses outils, recruter des bénévoles, les accompagner, les former, les valoriser, les renouveler, connaître les lois et réglementations relatives au statut associatif, créer et gérer des emplois, penser et repenser leur modèle économique. Ces problématiques sont **transversales et nécessitent un soutien public concerté et durable en même temps que des coopérations réfléchies et construites entre associations.**

Une **politique publique de la vie associative en Normandie, co-construite par l'État, la Région, les Départements, les Associations normandes, sensibilisant et mobilisant les collectivités locales et intercommunales, est par conséquent d'autant plus nécessaire** que des signaux d'alerte sont apparus dans les 10 dernières années, plus ou moins renforcés par la crise sanitaire de 2020 :

- La **densité de créations d'associations** s'établit en Normandie à 9 créations / an pour 10 000 habitants en moyenne sur les 3 dernières années au lieu de 9.9 au niveau national (« Recherches et Solidarité », Repères et chiffres clés 2023),
- Le **Bénévolat régulier**, concrétisé par une intervention au moins une fois / semaine dans une association, concerne un habitant sur 14 en Normandie contre un habitant sur 12 au niveau national (estimation « Recherches et Solidarités, Décembre 2021),
- L'**engagement bénévole des jeunes normands entre 18 et 30 ans** est plus faible qu'au niveau national : 30 % contre 40 % au niveau national (baromètre IFOP / DJEPVA, 2021),
- L'**emploi associatif a régressé entre 2011 et 2022** : une perte de 2 550 emplois en 10 ans, soit moins 3 % alors qu'il a progressé de 6 % pour l'ensemble de l'emploi privé dans la même période (sources URSSAF et MSA, publiées par « Recherches et Solidarités », 2023)
- Une **forte diminution du nombre d'associations employeuses** dans la même période : perte de 1 817 associations employeuses, soit moins 20,5 % par rapport à 2011 (chiffres URSSAF, « Recherches et Solidarités », ORESS Normandie).

La dernière enquête de l'IFOP avec l'association « Recherches et Solidarités », réalisée comme chaque année depuis 2010 en janvier et publiée le 2 mars 2023, a certes montré le retour progressif des français (23 %) vers le bénévolat associatif. Mais elle a confirmé la **baisse continue de l'engagement associatif des plus de 50 ans et des plus de 65 ans alors que celui des 15-34 ans est en croissance permanente** sur la même période, faisant désormais « jeu égal » avec les retraité-e-s (25%). Elle a confirmé aussi la fracture entre les personnes diplômées de l'enseignement supérieur qui s'engagent dans les associations presque 2 fois plus que les moins diplômées.

Ces données « macrostatistiques » désignent en creux, d'une part des **évolutions profondes des besoins, des motifs et des modalités d'engagement, d'autre part des obstacles, des craintes et des réticences à « bénévoler en justes causes ».**

En Normandie, région plus vieillissante qu'au niveau national, la vie associative est un « ouvrage prioritaire sur le métier » des artisans publics et associatifs. C'est à la « remise de cet ouvrage sur un tel métier » que le présent plaidoyer prétend s'atteler.



Les coordinations et têtes de réseaux associatifs, lors des rencontres du 19 décembre 2022, du 18 avril et du 9 novembre 2023, ont identifié des **CONSTATS**, des **PROBLÉMATIQUES** et des **GRANDS ENJEUX** sur 4 thèmes majeurs, à partir desquels des **PROPOSITIONS** et **PRÉCONISATIONS** ont été formulées. Ces réflexions ont été soumises au débat et au travail lors de 7 ateliers lors de la Conférence Régionale de la Vie Associative qui s'est déroulée à Hermanville/Mer le 5 avril 2024.

**BÉNÉVOLAT et
ENGAGEMENT**

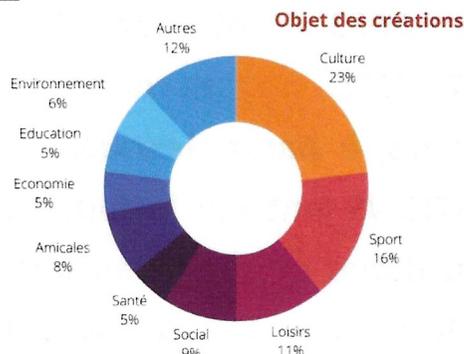
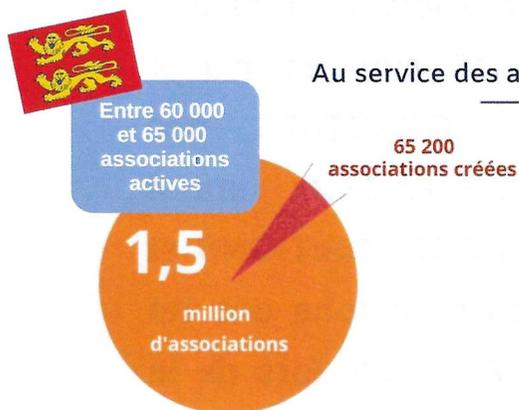
**EMPLOI
ASSOCIATIF**

**RELATIONS
AVEC LES
POUVOIRS
PUBLICS**

**RESSOURCES
MATÉRIELLES
/ FINANCIÈRES**



Au service des autres ou d'une cause

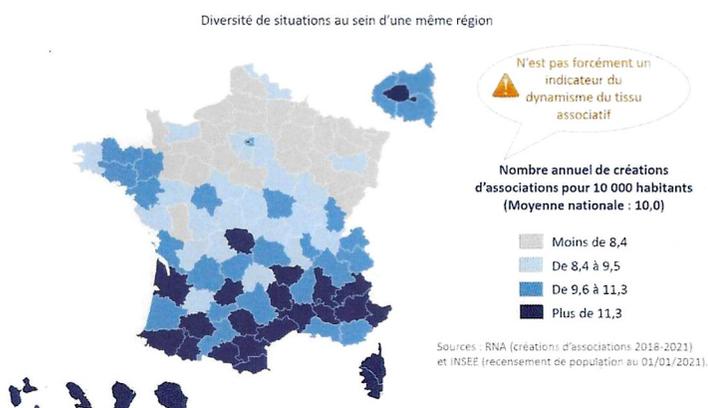


Entre 540 000 et 570 000 bénévoles

dont 230 000 à 240 000 bénévoles réguliers

Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

Densité de créations dans les territoires



12,5 millions de bénévoles et 1001 façons d'agir



Bénévole aujourd'hui

- La recherche de projets et d'actions concrètes
- La définition d'objectifs et l'attente de résultats
- Se former, être efficace dans son action bénévole
- S'appuyer sur les compétences bénévoles acquises
- Plus de mobilité, diversité d'expériences bénévoles
- Agir en équipe, convivialité et enthousiasme

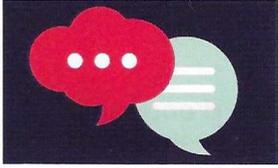
Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

Quelques points d'attention

- Moindre proportion de bénévoles chez les plus de 65 ans
- Un engagement plus souvent ponctuel
- Une fracture associative accentuée (proportionnellement 3 fois plus de bénévoles parmi les plus diplômés)
- Une attente forte de convivialité
- Organiser le bénévolat : une mission devenue essentielle

Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

CONSTATS, PROBLÉMATIQUES et ENJEUX sur le bénévolat et l'engagement associatif



- **Attractivité en baisse de l'engagement associatif sur le long terme** : le bénévolat d'action ou d'évènement sur des missions ponctuelles est privilégié ; l'engagement dans les instances de direction des associations fait souvent peur ; les jeunes hésitent à s'engager dans des associations existantes.

- **Craintes vis-à-vis de la complexité croissante de la vie associative : enjeux et besoins économiques et sociaux à prendre en compte, réglementations et procédures, expertise attendue, engagement énergivore.**



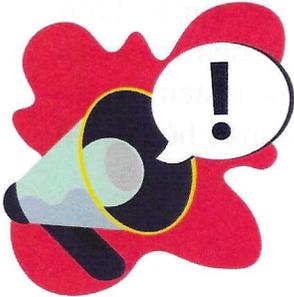
- **Difficultés à penser l'évolution et la continuité de la vie associative** : gouvernance, accueil des nouveaux bénévoles, prise en compte de la diversité des modes et formes d'engagement, compatibilité entre engagement bénévole et vie professionnelle / personnelle, transmission des savoirs et de l'expertise, accompagnement des bénévoles pour le renouvellement des dirigeants (« laisser la place », « passer le relai »).

- **Manque de reconnaissance du bénévolat** par les financeurs.

- **Craintes vis-à-vis de la relation « employeur bénévole – salarié-e »** : place, rôle et missions de chacun, application du droit du travail et des conventions collectives.

- **Enjeu démocratique** → l'engagement souffre aussi de la **perte de la croyance dans la représentativité**

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS sur le bénévolat et l'engagement associatif



Préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) Juin 2022

- **Promouvoir le congé de représentation et le congé d'engagement** auprès des salarié-e-s et des employeur-se-s, étudier le maintien de la rémunération des salarié-e-s prenant un congé pour assumer une responsabilité bénévole
- **Simplifier, promouvoir le FDVA 1 (formation des bénévoles)** en particulier auprès des petites et moyennes associations, avec une **augmentation significative de l'enveloppe**
- **Faciliter la création, utilisation et diffusion des open-badges** afin de reconnaître les apprentissages développés par les bénévoles
- **Ouvrir le compte d'engagement citoyen** à tous les bénévoles (associations, syndicats, mutuelles), abaisser le seuil de 200 à 100 h de bénévolat pour être éligible
- **Réaliser une enquête tous les 3 ans par la statistique publique sur le bénévolat formel et informel** en population générale et par territoire, intégrant les mineurs, les genres.

Plaidoyer Mouvement Associatif Élections régionales 2021

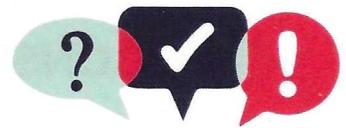
- **Soutenir l'engagement bénévole** à travers la **création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles**, permettant notamment de soutenir les projets collectifs, favorisant l'accès à la formation
- **Créer une cellule d'observation de la vie associative régionale** en lien avec les réseaux associatifs pour disposer de données relatives à l'engagement, le bénévolat, la coopération entre associations sur les territoires et/ou au niveau régional, l'économie, l'emploi associatif.



Réflexions inter-associative Normandie 2022-24

- **Développer, renforcer l'accompagnement (financier, humain et matériel) des bénévoles** (reconnaissance du travail des têtes de réseau, développement des capacités d'accompagnement)
- **Accompagner la réflexion et la formation sur les nouvelles gouvernances associatives...**
- **Développer la sensibilisation et la découverte active de la vie associative dès le plus jeune âge** (dans le cadre de l'éducation formelle-scolaire et de l'éducation non-formelle)
- **Améliorer la visibilité de l'offre et promouvoir la formation des bénévoles au niveau régional** (portail, plateforme de recensement de l'ensemble de l'offre, etc....)
- **Renforcer le financement du FDVA 1** (formation des bénévoles)
- **Mesurer l'impact, évaluer l'apport du bénévolat sur les territoires.**

EMPLOI ASSOCIATIF



Un enjeu économique et social

152 700 associations employeuses



le nombre d'associations employeuses ne cesse de diminuer : 8 867 associations employeuses à la fin 2012, 6 710 en 2021.

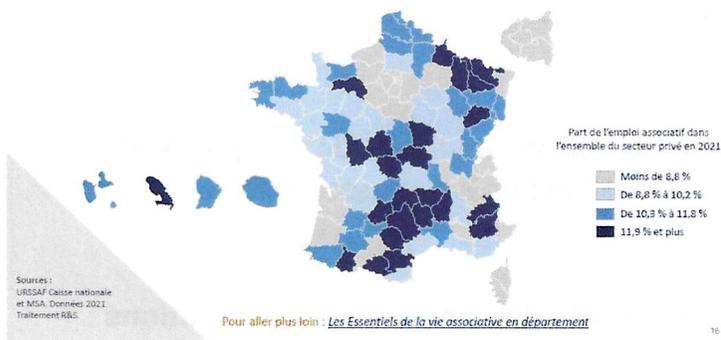
Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

La France compte environ **1.500.000 associations actives** dont **10% sont des employeurs** (146.700 associations) et **51% d'entre elles ne comptent qu'un à deux salariés**.

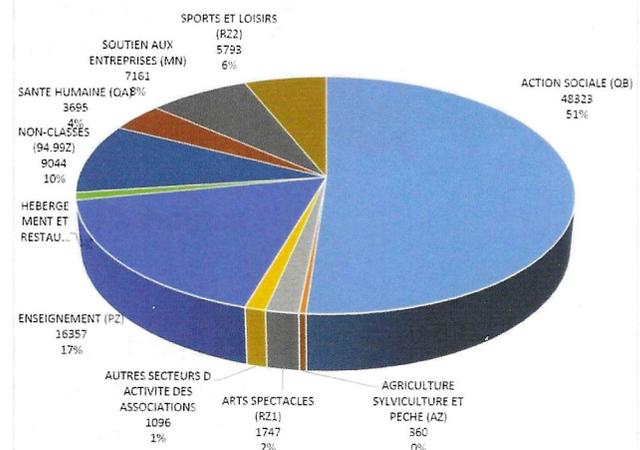
Le secteur associatif représente **9,2% des effectifs salariés** (1 780 000 salariés) de l'ensemble du secteur privé. (La construction 8,1%, les transports 7,4%, le commerce de détail 9,3%) pour une masse salariale dépassant **39 milliards d'euros**, en 2020.



Une variété de situations dans les départements

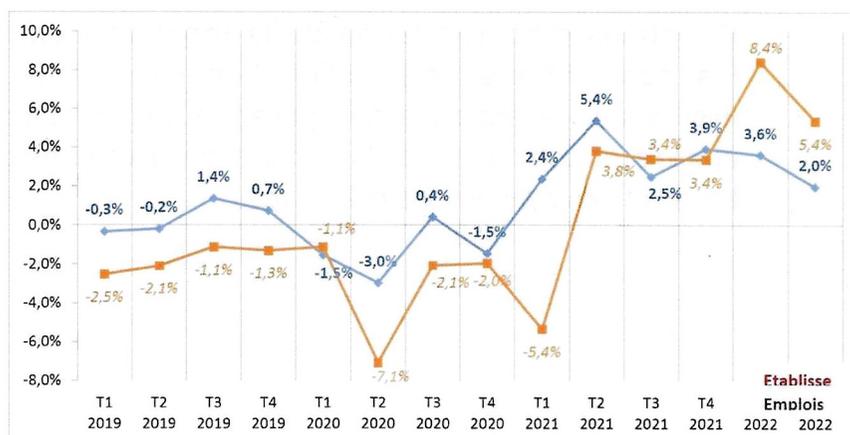


Répartition des emplois du secteur associatif en Normandie par secteur d'activité



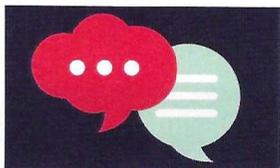
Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après INSEE FLORES 31/12/2019

Évolution de l'emploi et des établissements associatifs par trimestre en glissement annuel :



Source : Observatoire régional de l'ESS / CRESS Normandie, d'après URSSAF 2010/2022 - Champ : ensemble des postes salariés comptabilisés en fin de trimestre dans le régime général de la sécurité sociale hors MSA – Lire : entre le 2d trimestre 2020 et le 2d trimestre 2021, l'emploi associatif a augmenté de +5,4%

CONSTATS, PROBLÉMATIQUES et ENJEUX sur l'emploi associatif



- **Difficultés de recrutement** sur beaucoup de métiers et dans de nombreux secteurs : manque d'attractivité pour capter de nouveaux profils (salaires, horaires décalés et/ou trop importants), **emplois non pourvus**, **manque d'étudiants dans certaines filières** allant au bout de leurs cursus, **difficultés de renouvellement** (après les départs en retraite) et de **remplacement**, **manque d'effectifs** pour maintenir certaines activités ou créneaux

- **Manque et précarité des financements** au regard du potentiel d'activité, de la demande, de l'utilité sociale : **aides à l'emploi et à la formation insuffisantes et irrégulières**, **visibilité à court terme des emplois** en raison de la généralisation des **appels à projets**

- Nécessaire **développement quantitatif et qualitatif de l'emploi partagé entre associations**

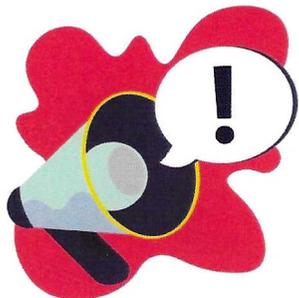


- Besoin de **reconnaissance et valorisation de la place des seniors** dans la société : emploi et bénévolat associatifs

- **Rapport au travail différent des nouvelles générations** : recherche de sens, nécessaire valorisation de la plus-value associative sur cette quête de sens, recherche d'un équilibre satisfaisant avec la vie personnelle et la vie familiale

- **Difficultés d'appropriation de la fonction « employeur » dans les associations** : articulation Bénévole/Salarié concernant les missions et les tâches, le dialogue social, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la connaissance et le respect du droit du travail et des conventions collectives.

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS sur l'emploi associatif



Préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) Juin 2022

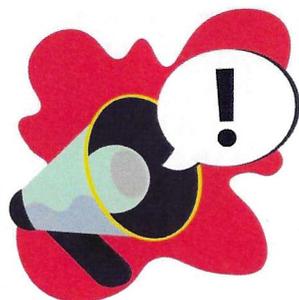
- Augmenter de manière significative l'aide du FONJEP, avec un doublement du montant lors de la 1^{ère} année

Plaidoyer Mouvement Associatif Élections régionales 2021

- **Soutenir l'emploi associatif en favorisant la mise en place d'aides à l'emploi associatif au niveau régional** (orientations possibles de la Région : *aides dégressives pluriannuelles, soutien financier à la mutualisation d'emplois, abondement du DLA*)

Réflexions inter-associative Normandie 2022-24

- **Renforcer l'attractivité des emplois du secteur associatif, en particulier en apportant des financements dédiés à la revalorisation des métiers et des salaires** pour soutenir la **création et la pérennisation des emplois** (ex : compléter le financement FONJEP) et donner les moyens aux associations employeuses d'assumer correctement leur fonction employeur (respect du droit du travail, amélioration des conditions de travail, emplois de qualité etc).
- **Mettre en place un dispositif de promotion des métiers et expériences professionnelles** dans les secteurs associatifs
- Pour cela, besoin de structurer et de développer une **politique régionale transversale de la vie associative volontariste** avec des financements dédiés et un·e élu·e régional·e mandaté·e.



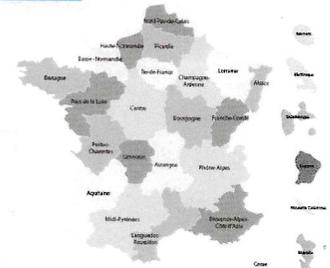
RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES



- Les conséquences de la Loi NOTRe sur les associations
- Recours massifs aux appels d'offre, marchés publics, DSP... renforçant la mise en concurrence des associations sur les territoires

AVANT

22 RÉGIONS
18 DÉPARTEMENTS
MÉTROPOLITAINES



- Charte d'engagements réciproques et Loi ESS sacralisant le mode de la subvention en 2014
- Circulaire de 2015 sur les CPO
- Le guide d'usage de la subvention pour un cadre partenarial rénové de 2016

Des outils existent pour développer le dialogue civil entre acteurs locaux sur les territoires !

APRÈS

13 RÉGIONS
10 DÉPARTEMENTS
MÉTROPOLITAINES



CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



SIGNÉE PAR

LE PREMIER MINISTRE,

LA PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF,

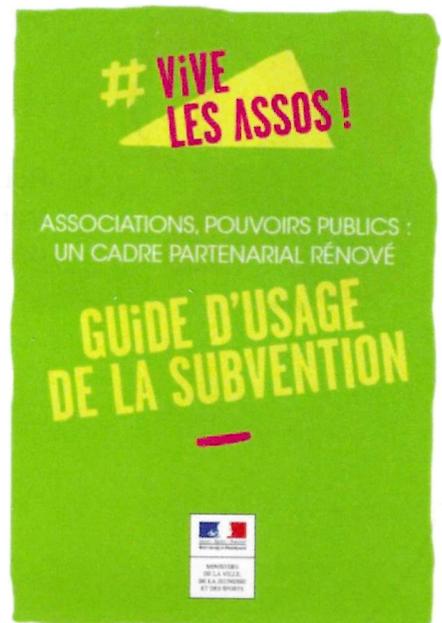
LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE (ADF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE (ARF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE (AMGVF),

LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES).



CONSTATS, PROBLÉMATIQUES et ENJEUX sur les relations avec les pouvoirs publics...



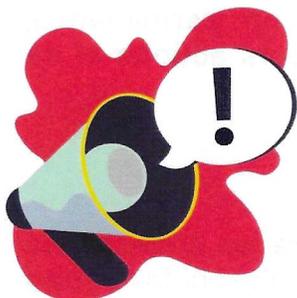
- **Manque de lisibilité des politiques publiques** à moyen et long terme obligeant les associations à **s'adapter en permanence**, fragilisant **la pérennisation de leur projet, de leurs actions et de leurs emplois**
- **Les prises et répartitions de compétences entre les collectivités** (loi NOTRe) ne sont pas toujours, cohérentes, lisibles, ni favorables aux associations
- Besoin de réflexion partagée pour de **véritables politiques publiques pérennes au service de l'intérêt général** sur les territoires prenant en compte et **respectant l'initiative et l'expertise des acteurs associatifs**



- Besoin d' **espaces permanents de dialogue** (échanges et relations régulières) entre associations, institutions et collectivités locales pour **comprendre et coordonner les différents projets**, pour **développer l'interconnaissance des acteurs**, les **relations de confiance** sur les territoires
- **Besoin de soutien et d'accompagnement des associations** pour formaliser et valoriser leur **projets, renouveler et moderniser leurs pratiques de gouvernance, qualifier leur fonction employeur**
- Constat **d'instrumentalisation des associations et de mise en concurrence** (entre elles et avec des acteurs privés lucratifs) **dans le cadre de la commande publique et des appels à projets / appels d'offre**. Cette situation aggrave la **prise de risque économique et social** des associations.
- **Politique du court terme = conséquence sur la qualité** des actions et sur le développement des organisations.

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS sur les relations avec les pouvoirs publics

Préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) Juin 2022



- Généraliser la procédure préalable de médiation auprès de la délégation départementale du Défenseur des Droits en cas de demande de remboursement d'une subvention par l'État ou une Collectivité.

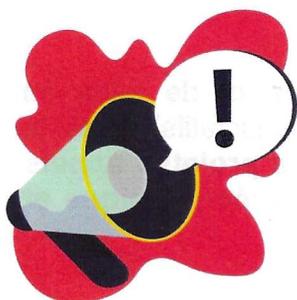
Plaidoyer Mouvement Associatif Élections régionales 2021

- **Renforcer le dialogue avec les associations** : organisation d'assises de la vie associative tous les deux ou trois ans afin de partager un diagnostic et une feuille de route,
- **Structurer le partenariat entre associations et pouvoirs publics à travers la signature d'une Charte des engagements réciproques État/Région/MA**, assortie d'un suivi des engagements
- **Nommer des interlocuteur·trice·s dédié·e·s à la vie associative** : vice-présidence régionale, commission régionale vie associative au sein de la Région
- **Renforcer la diffusion au sein des services juridiques des Conseils Régionaux et des Collectivités locales / intercommunales des outils** d'une bonne contractualisation avec les associations, notamment ceux qui concernent la subvention et la signature de CPOM*

* Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Réflexions inter-associative Normandie 2022-24

- **Co-construire en partenariat et mettre en œuvre des politiques transversales de la vie associative au sein des collectivités locales et / ou de leurs regroupements** (avec des référent.e.s élu.e.s et professionnel.le.s) basées sur la notion de dialogue civil* en référence à la Charte d'engagements réciproques de 2014
- Ne plus systématiser la mise en concurrence des associations sur les territoires par le recours massif aux appels d'offre, marchés publics et DSP en **priviliégiant le mode de la subvention comme source de financement dans le cadre de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)**
- **Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs, bénévoles, élu·e·s et technicien·ne·s des collectivités locales et territoriales** sur les cadres de référence que sont la Loi 1901, la loi ESS 2014 et la Charte des engagements réciproques de 2014 d'une part et sur les outils disponibles (CPO et guide d'usage de la subvention...) ainsi que sur les constats, enjeux, problématiques, besoins de la vie associative d'autre part
- **Considérer les associations locales comme des leviers majeurs dans le développement des territoires et des laboratoires républicains** contribuant au dynamisme d'une démocratie représentative par l'exercice permanent de la démocratie participative en **créant et en animant des instances et espaces permanents de co-construction locales ou intercommunales sur la vie associative.**



L'instabilité des financements aux associations

Les financements publics qui leur sont destinés sont à la fois **en baisse et plus instables**, alors que les **besoins sociaux auxquels elles répondent**, dans le secteur sanitaire et social, la formation, la culture, le sport ou l'éducation populaire, **ne cessent d'augmenter**. Ces difficultés ne sont pas nouvelles, mais tendent à s'aggraver.

Pourtant, la **baisse des subventions publiques**, rapide et importante, **ne figure plus désormais au premier rang des difficultés ressenties** par les associations comme cela avait été le cas dans la première observation conduite sur le sujet.

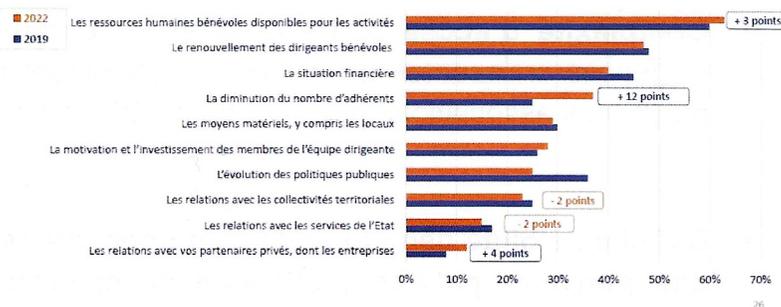
Les associations se sont-elles habituées ou résignées à cette baisse, ou bien celles qui n'ont pu la surmonter ont-elles disparu et ne sont-elles plus là aujourd'hui pour témoigner de l'importance de cette difficulté ?



- Le nouveau mantra de **l'hybridation des ressources** : dons, legs, sponsors, mécénat, financement participatif...
- Les conséquences de la **Loi NOTRe** et **l'accès aux ressources matérielles (équipements)**
- Recours massifs aux **appels d'offre, marchés publics, DSP...** renforçant la mise en concurrence
- Insuffisance des **FDVA 1 et 2...**

Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

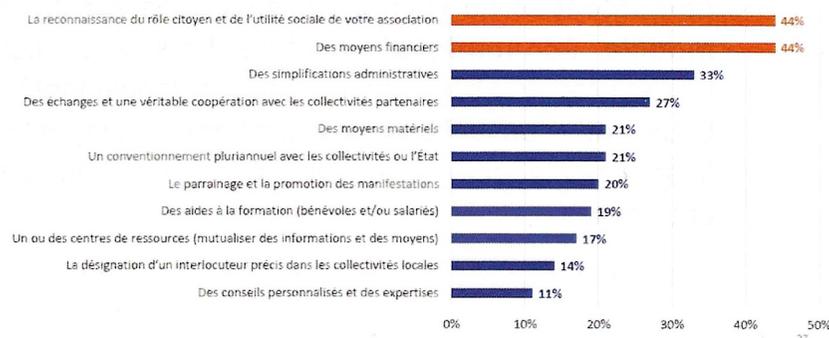
Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles



Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

Les attentes d'accompagnement en 2022

Qu'attendez-vous, avant tout, comme réponses à ces sujets d'inquiétude ?



CONSTATS, PROBLÉMATIQUES et ENJEUX sur les ressources matérielles et financières



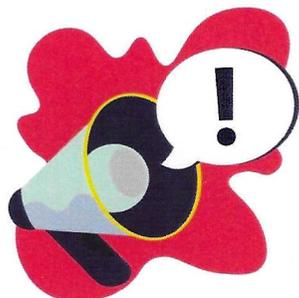
- **Instabilité, pertes de financements des associations** : peu de subventions de fonctionnement pour le projet associatif global, **beaucoup d'appels à projets récurrents et chronophages** pour actions ciblées par les seuls pouvoirs publics, changements d'orientation non négociés sur les publics ciblés, de modalités et niveaux de financement
- **Lourdes inflexions de la commande publique sur les projets associatifs** et leur sens dans l'optique de capter des ressources, obtenir des moyens et financer des emplois, en supportant de gros risques
- **Surgissement**, à la faveur des appels à projets ou d'offre, des appels à manifestation d'intérêt **de nouveaux acteurs sans ancrage local réel**. Parfois même, création d'associations ad hoc pour capter des moyens en provenance de l'État ou de ses Agences



* Conventions
Pluriannuelles
d'Objectifs et de
Moyens (CPOM)

- CPOM* subissant des **évolutions des modes de calculs préjudiciables** pour les associations
- **Complexité d'accès et de gestion de certains financements**, exigences croissantes de technicité notamment pour les petites et moyennes associations (Europe, dématérialisation)
- **Difficile lisibilité des compétences spécifiques et/ou partagées des pouvoirs publics ; absence** de coordination, cartographie brouillée
- **Besoin d'accompagnement des bénévoles, de formation et de compétences** au sein des associations sur divers aspects de leur **modèle économique** : analyse financière, compréhension des fonds propres, situation du foncier (ancienneté, valeur, entretien, baux et conventions d'utilisation), perspectives réalistes de financements privés, de mécénat, en lien avec la RSE des entreprises.

PROPOSITIONS/PRÉCONISATIONS sur les ressources matérielles et financières



Préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) Juin 2022

- **Privilégier le financement** (État et les collectivités territoriales) **du fonctionnement des associations**, plutôt que le financement par projet, et le **conventionnement pluriannuel** et **qu'ils renforcent le soutien aux projets associatifs** notamment par le biais du **doublage de l'enveloppe annuelle du FDVA volet Fonctionnement et Innovation (FDVA-2)** - soit un montant minimum de 50 M€- et une meilleure communication auprès des petites associations.

Plaidoyer Mouvement Associatif Élections régionales 2021

- **Aider financièrement les associations en difficulté** à travers la création d'un fonds de soutien dédié.

Réflexions inter-associative Normandie 2022-24

- **Recourir aux CPOM pour les projets associatifs** qui s'inscrivent dans une durée supérieure à un an,
- **Sensibiliser et former les personnels territoriaux aux outils alternatifs aux marchés publics ou appels à projets** pour contribuer au financement de la vie associative,
- **Promouvoir le mécénat de compétences et le mécénat financier** en organisant la rencontre entre entreprises et associations sur les territoires
- **Rendre visibles les sources de financements publics et privées mobilisables** par des associations en Normandie via des ressources dématérialisées type plateforme
- **Motiver par écrit (notification) les baisses ou refus d'attributions de subventions** suite à l'instruction des demandes pour permettre aux associations de comprendre et de prendre en compte les arguments de la collectivité ou de l'État

